



Non respect du contrat d'entretien chaudière

Par **sophy38**, le **12/01/2008** à **11:38**

bonjour, j'ai souscrit un contrat d'entretien de chaudière pour une visite de contrôle par an et dépannage illimité. en cas de panne il est stipulé sur le contrat qu'ils interviennent en 48h et en 24h en cas d'arrêt total du chauffage. mercredi je n'ai plus eu ni d'eau chaude ni de chauffage et je les ai appelé et ils m'ont répondu qu'ils ne viendront pas avant lundi. quel recours ai-je à ma disposition ?